

THERMALISME DANS LA COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER (LE)

Bourgogne-Franche-Comté, Jura
Lons-le-Saunier

Dossier IA39002032 réalisé en
2021

Auteur(s) : Fabien Dufoulon



Présentation

Le développement du thermalisme à Lons-le-Saunier

La création de l'établissement thermal du Puits salé donne naissance au thermalisme à Lons-le-Saunier au milieu du 19^e siècle. La situation géographique de la station est présentée comme l'un de ses atouts dans un guide de 1849 : "Nulle part les touristes et les malades ne trouveront une localité où le climat tempéré et la beauté des sites environnant [...] leur offrirait les avantages et les agréments que l'on rencontre à chaque pas dans cette partie pittoresque du Jura". L'auteur précise même que le département n'a pas été touché par l'épidémie de choléra. La création d'un nouvel établissement en 1893 marque une seconde étape dans le développement du thermalisme à Lons-le-Saunier, qui prend alors le dessus sur la station de Salins, sa principale rivale. Elle est accompagnée de l'aménagement d'un parc et la construction d'un casino. Elle n'entraîne pas, en revanche, la création d'un "quartier thermal" à proprement parler. L'avenue Camille Prost rassemble toutefois plusieurs maisons bourgeoises de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle.

Les lieux d'hébergement

Quatre hôtels de voyageurs "de premier ordre" sont indiqués dans un guide de 1849 : l'Hôtel Garnier, le Chapeau-Rouge, l'Hôtel de Paris et l'Hôtel de la Cloche. D'autres hôtels sont mentionnés dans les guides des années 1920, comme l'Hôtel Gillot (anciennement Hôtel Blanchard, actuellement Nouvel Hôtel), l'Hôtel Martinet, le Grand Hôtel du Jura et le Grand Hôtel de Genève et de Paris. Près de l'actuel carrefour de la Libération se situait le Grand Garage des Bains de P. Baud et C. Duc (visible sur des cartes postales anciennes).

Les moyens de transport

En raison de son importance administrative, économique et industrielle, la ville est déjà bien desservie par un réseau de routes lorsqu'est créé le premier établissement thermal. La gare de Lons-le-Saunier est construite par la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM). Elle constitue d'abord le terminus d'une section de chemin de fer ouverte en 1862. Elle permet alors de rejoindre la ville de Mouchard, quant à elle connectée à Dole et à Salins depuis 1857. L'ouverture de la section entre Lons-le-Saunier et Saint-Amour en 1864 permet d'établir une connexion avec Bourg-en-Bresse, et au-delà, de rejoindre Lyon. D'autres lignes sont créées plus tardivement ; celle de Chalon-sur-Saône est ainsi mise en service en 1871. Enfin, un tramway relie Lons-le-Saunier à Saint-Claude. Sa gare se situait près de l'ancien casino.

Historique

Le déterminant "le-Saunier" apparaît à la fin du Moyen Âge et révèle l'importance de l'exploitation du sel. Les sources salées sont exploitées dans deux établissements successifs, à partir de 1849 et de 1893. Contrairement à nombre de stations thermales françaises, la ville n'est pas reconnue "station hydrominérale" (statut défini par la loi du 13 avril 1910) pour des raisons de salubrité (notamment l'absence de couverture de La Vallière) après la Première Guerre mondiale.

Période(s) principale(s) : 19e siècle / 20e siècle / 21e siècle

Sources documentaires

Documents figurés

- **Franco-British Exhibition 1908. Diploma for Bronze Medal awarded to Société des eaux minérales de Lons-le-Saunier. 1908.**
Franco-British Exhibition 1908. Groupe XC. Classe 62. Diploma for Bronze Medal awarded to Société des eaux minérales de Lons-le-Saunier / George William Eve, graveur. 1908.
Lieu de conservation : Établissement thermal, Lons-le-Saunier
- **Exposition Universelle de Bruxelles 1910. Diplôme de médaille d'or décerné à la Société anonyme des eaux minérales de Lons-le-Saunier (Jura). 1910.**
Exposition Universelle de Bruxelles 1910, sous le haut patronage de S.M. le Roi des Belges. Groupe XVII. classe 111.
Diplôme de médaille d'or décerné à la Société anonyme des eaux minérales de Lons-le-Saunier (Jura) / Constant Montald (dessinateur), 1908. Établissements Jean Malvaux (gravure), 1910.
Lieu de conservation : Établissement thermal, Lons-le-Saunier

Bibliographie

- **S. E. Guide de l'étranger aux eaux minérales salines de Lons-le-Saunier et dans les environs. 1849.**
S. E. Guide de l'étranger aux eaux minérales salines de Lons-le-Saunier et dans les environs. Lons-le-Saunier : F. Gauthier, 1849.
- **Aubert, Jean. Dans le nord et l'est, les villes d'eaux autrefois. 1994.**
Aubert, Jean. Dans le nord et l'est, les villes d'eaux autrefois. Lyon : Horvath, 1994. 144 p. ISBN 2-7171-0858-0.

Informations complémentaires

Annexes

Aperçu chronologique de la législation sur les sources, les jeux et les stations (1605-1910).

Édit royal de mai 1605

La protection des sources minérales est confiée au Premier Médecin du roi, qui désigne des "intendants des bains et fontaines minérales" dans les provinces. Ces sources appartiennent en théorie à l'État. En réalité, elles sont bien souvent exploitées par les propriétaires des terrains. Cette tolérance est explicitée dans une déclaration royale datée du 25 avril 1772.

Arrêt du Conseil d'État du 5 mai 1781

La distinction entre les sources appartenant à l'État et celles appartenant à des particuliers est établie. L'exploitation des eaux minérales par ces particuliers est toutefois soumise à l'autorisation préalable de la Société royale de Médecine (fondée en 1778).

Décret impérial du 24 juin 1806

L'interdiction de l'exploitation publique des jeux, établie en 1781, est l'objet d'une exception au bénéfice des "lieux où il existe des eaux minérales" et de la ville de Paris. Le Code pénal (1810) et la loi du 21 mai 1836 abrogent cette disposition particulière. Dans les faits, des cercles de jeux subsistent et se multiplient jusqu'au début du 20e siècle.

Ordonnance royale du 18 juin 1823

L'administration et la livraison au public des eaux minérales sont soumises à une autorisation préalable, sauf pour les pharmaciens. Cette autorisation, qui n'est pas limitée dans le temps, prend la forme d'un arrêté ministériel. Les propriétaires sont tenus de veiller à la conservation et à l'amélioration des sources.

Loi du 14 juillet 1856

Certaines sources minérales peuvent être déclarées d'intérêt public et dotées d'un périmètre de protection des eaux. La loi est l'aboutissement de plusieurs décennies de débats. Elle remplace le décret du 8 mars 1848 qui fixait arbitrairement un périmètre d'un rayon d'un kilomètre autour des sources autorisées.

Loi du 15 juin 1907

L'État autorise certains jeux de hasard dans les cercles et casinos des "stations balnéaires, thermales ou climatiques" sans que celles-ci soient juridiquement définies. Ces jeux doivent toutefois se tenir dans des lieux "distincts et séparés" et seulement pendant "la saison des étrangers".

Loi du 13 avril 1910

Toute commune qui possède sur son territoire une ou plusieurs sources minérales ou un établissement exploitant une ou plusieurs sources minérales peut être érigée en "station hydrominérale". Elle peut, à ce titre, décider de prélever une taxe de séjour qui doit permettre l'embellissement de la ville et l'accueil des indigents. Le prélèvement de cette taxe est rendu obligatoire par la loi du 24 septembre 1919.

Thématiques : thermalisme en Bourgogne-Franche-Comté (1e)

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue du parc et de l'établissement thermal.

39, Lons-le-Saunier

N° de l'illustration : 20213900182NUC4A

Date : 2021

Auteur : Jérôme Mongreville

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Diplôme de médaille de bronze de l'Exposition franco-britannique de 1908.
39, Lons-le-Saunier

Source :

Franco-British Exhibition 1908. Groupe XC. Classe 62. Diploma for Bronze Medal awarded to Société des eaux minérales de Lons-le-Saunier / George William Eve, graveur. 1908.

Lieu de conservation : Établissement thermal, Lons-le-Saunier

N° de l'illustration : 20223900074NUC4A

Date : 2022

Auteur : Jérôme Mongreville

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Diplôme de médaille d'or de l'Exposition universelle de 1910.
39, Lons-le-Saunier

Source :

Exposition Universelle de Bruxelles 1910, sous le haut patronage de S.M. le Roi des Belges. Groupe XVII. classe 111. Diplôme de médaille d'or décerné à la Société anonyme des eaux minérales de Lons-le-Saunier (Jura) / Constant Montald (dessinateur), 1908. Établissements Jean Malvaux (gravure), 1910.

Lieu de conservation : Établissement thermal, Lons-le-Saunier

N° de l'illustration : 20223900075NUC4A

Date : 2022

Auteur : Jérôme Mongreville

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine